



DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNE DE SAINT-PYTHON

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 10 juin 2021 à 18 heures 00 Salle Mitterrand

Date de la convocation : 04/06/2021
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Nombre de procurations : 1
Nombre d'absents (ou excusés) : 2

Membres présents : FLAMENGT Georges – LANZOTTI Jocelyne – BLAS Joël – LECLERCQ Pascale – PETIT Bruno – BLAS Laurent - PAVOT Marijke - BOUDOUX Pascal – LAUDE Philippe - KEHL Valérie – HUBINET Sophie – LASEMILLANTE Sophie – DEMORY Michaël
Membres excusés : BURY Grégory (donne procuration à DEMORY Michaël)
Membres absents : FOVEAU Esther

Président : FLAMENGT Georges
Secrétaire de séance : BLAS Joël

La lecture du compte rendu de la réunion du 6 mai 2021 n'a fait l'objet d'aucune observation. Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

1 – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) PORTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est un contrat de service des territoires entre l'Etat et les élus du bloc communal.

Le développement économique, la transition écologique et la cohésion sociale constituent des ambitions communes à tous les territoires. La Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) a choisi de s'engager dans cette démarche de contractualisation avec l'Etat.

Il s'agit d'établir un plan d'action dans les domaines :

- de l'agriculture et de l'alimentation locale,
- du climat,
- des déchets,
- du développement économique et numérique,
- de l'énergie,
- de la santé,
- de l'urbanisme et de l'habitat,

- de la mobilité,
- de l'eau et de l'assainissement,
- de la biodiversité,
- de l'artificialisation des sols (perte des espaces naturels, agricoles et forestiers),
- ...

(ces domaines sont indicatifs)

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) aide à l'élaboration de ce document, notamment pour établir des diagnostics et déterminer les enjeux du territoire.

Ce contrat accompagne les élus tout au long de leur mandat dans leur projet de territoire. Les communes-membres de la CCPS y sont associées. Il devrait être signé d'ici le 30 juin prochain pour la période 2020-2026.

Les fiches-action ci-après seront envoyées à la CCPS pour intégration dans le CRTE :

- Ravalement façade arrière de la mairie,
- Rénovation de l'église (2^{ème} tranche),
- Ecole : amélioration énergétique, réfection des sanitaires, réfection du préau,
- Salle des fêtes : rénovation thermique et phonique, accessibilité PMR,
- Etude de rénovation et d'amélioration du centre bourg (stationnement...),
- Installation d'un plateau sportif et aménagements périphériques,
- Rénovation éclairage public (LEDS) et enfouissement des réseaux (nouvelles constructions).

2 – INFORMATION DROIT DE PREEMPTION

▪ DIA N°8 transmise le 11 mai 2021 par Maître SAUVAGE, Notaire à CAMBRAI
Parcelle : AC N°10 – bâti – 16 rue Joffre

▪ DIA N°9 transmise le 20 mai 2021 par Maître LELEU, Notaire à SOLESMES
Parcelle : AC N°19 – bâti – 20 rue Joffre

▪ DIA N°10 transmise le 25 mai 2021 par Maître CHOAIN, Notaire à LE CATEAU-CAMBRESIS
Parcelle : AC N°89 – bâti – 6 rue Joliot Curie

3 – TRANSFERT COMPETENCE « INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES, HYBRIDES OU A HYDROGENE RECHARGEABLES » AU SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS (SIDEK)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructure de charge nécessaires à l'usage de véhicule électriques ou hybrides rechargeables ou en hydrogène pour véhicules » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du CGCT,

Vu les statuts du SIDEK, Syndicat Mixte de l'Energie du Cambrésis ratifiés par arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2019 et notamment l'article 2-4 selon lequel « Le Syndicat exerce, aux lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence relative à la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène rechargeables, y compris, notamment, l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de

charge. Il exerce la passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations.

Le Syndicat peut, dans le cadre de cette compétence, élaborer et mettre en œuvre un schéma de déploiement des infrastructures de charge.

Le Syndicat est propriétaire de l'ensemble des infrastructures dont il a été maître d'ouvrage, ainsi que de celles qui lui sont remises en toute propriété par un tiers. Les ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités préalablement au transfert de la compétence sont mis à disposition du Syndicat pour l'exercice de cette compétence. Le Syndicat assumera les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliéner. »

Considérant que le SIDEC souhaite mettre en place un schéma de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent prenant en compte l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Considérant que le SIDEC demande à la commune de s'engager sur le respect des conditions administratives, techniques et financières votées en Assemblée délibérante,

Au titre des engagements de la commune se trouvent :

- La gratuité des places de stationnement pendant le temps de recharge. Il est à noter que cet engagement pourra être revu ultérieurement si l'Assemblée délibérante du SIDEC révisé les conditions administratives, techniques et financières.
- La gratuité pour le SIDEC de la mise à disposition du domaine public,
- L'inscription au budget communal des crédits nécessaires au paiement des cotisations et contributions.

Monsieur le Maire précise que même si la commune n'installe pas d'infrastructures de recharge, le transfert de cette compétence entraîne le paiement d'une cotisation supplémentaire au SIDEC de 0,20 cts par habitant (environ 210 € par an). Cependant les communes ne disposant pas de ces infrastructures, ne sont pas concernées par la participation aux déficits d'exploitation. En effet, ceux-ci sont mutualisés entre les communes disposant de bornes de recharge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructure de charge pour véhicule électriques, hybrides ou à hydrogène rechargeables » au Syndicat Mixte de l'Energie du Cambrésis (SIDEC) pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge,
- Adopte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Comité Syndical du SIDEC,
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal.
- En cas d'installation de bornes sur le territoire communal, donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les autorisations d'occupation du domaine public pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène rechargeables,
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SIDEC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques).

4 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR PROJET CENTRALE TYPE COMBINE GAZ DEPOSE PAR EDF BOUCHAIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Société EDF BOUCHAIN est autorisée par arrêté préfectoral du 17 mai 2013 à exploiter une centrale type Cycle Combiné Gaz. EDF BOUCHAIN souhaite mettre en place une filière mixte en valorisant 1 000 tonnes de boues de décarbonatation, issues du traitement des eaux pompées dans le Canal de l'Escaut du site EDF à BOUCHAIN, en valorisation agricole.

Une surface de 24 ha 63 a est concernée sur le territoire de St Python.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du dossier et l'informe que l'avis du Conseil Municipal est requis sur ce projet au plus tard pour le 15 juin 2021.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de délibérer.

Après avoir pris connaissance du dossier de la Société EDF BOUCHAIN, après avoir visualisé le plan d'épandage,

➤ Donne un avis défavorable à l'unanimité pour les raisons suivantes :
- **Certaines des parcelles concernées par l'épandage sont situées à l'intérieur du périmètre de captage d'eau.** Lors de fortes précipitations, des coulées de boue sont susceptibles de se diriger vers la rivière « La Selle », même si, à priori, « l'activité d'épandage n'a aucune incidence notable sur les ressources en eau via l'écoulement et le ruissellement des boues » et « sur l'écosystème aquatique ».

Le dossier est tenu à la disposition de celles et ceux qui souhaitent le consulter.

5 – CARTE CADEAU OU BON D'ACHAT MARIAGE

Monsieur le Maire propose d'offrir une carte cadeau à :

- ✓ Madame LECLERCQ Pascale, adjointe, à l'occasion du mariage de sa fille, d'une valeur de 80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- Décide l'octroi d'une carte cadeau d'une valeur de 80 € à Madame LECLERCQ Pascale,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Madame LECLERCQ Pascale est sortie de la salle et n'a pas participé au vote.

11 - QUESTIONS DIVERSES

Mesdames et Messieurs les élus :

PETIT Bruno

- ✓ Retour fête des mères : Très apprécié par la population.
- ✓ Reprise des activités des associations : gymnastique, jeux de carte, majorettes.
- ✓ Pour rappel : Le passage du jury pour le concours des maisons fleuries est prévu le 9 juillet à 18 h 00.

BLAS Laurent

- ✓ **Permis Internet Gendarmerie** : Monsieur BLAS informe l'Assemblée que la remise des permis Internet aux élèves de CM2 aura lieu le mardi 15 juin 2021 à 15 h 30. Un stylo et un porte-clé sera remis à chaque élève ayant suivi cette formation. Les élus disponibles sont les bienvenus.

Monsieur Laurent BLAS étant retenu à la CCPS, Madame LANZOTTI et Monsieur LAUDE seront présents à la remise des permis.

HUBINET Sophie

- ✓ **Retour formations** : Les participants aux formations ci-après sont satisfaits des informations recueillies.
 - Le Maire face aux constructions illicites,
 - Le Maire face aux biens sans maître,
 - Le Maire face aux biens en état d'abandon manifeste.

Les supports de ces formations sont disponibles en mairie pour ceux et celles qui souhaitent les consulter.

Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion de la commission d'urbanisme est programmée début juillet.

- ✓ **Projet de méthanisation** : Madame HUBINET s'interroge sur la nature des digestats appelés à être épandus sur les terres appartenant aux acteurs de ce projet.

LEFEBVRE Frédérique : Madame LEFEBVRE signale le comportement dangereux de 2 jeunes cyclistes à la sortie du collège dans la rue de la Cavée. Cette information sera transmise à la gendarmerie de Solesmes.

LECLERCQ Pascale : Madame LECLERCQ rappelle que la photo du Conseil Municipal reste à faire. Monsieur le Maire propose que celle-ci soit faite en septembre.

LANZOTTI Jocelyne : Madame LANZOTTI informe les élus que 26 personnes de la commune ont bénéficié de l'aide alimentaire lors de la dernière distribution.

KEHL Valérie : Madame KEHL informe l'Assemblée que le dernier cours de gymnastique se tiendra le 28 juin prochain.

CLSH : En raison de la crise sanitaire, la fête du centre n'aura pas lieu dans les conditions habituelles, à savoir sans public. Une fête pourra néanmoins être organisée entre les enfants et les encadrants.

BLAS Joël : Monsieur BLAS informe le Conseil Municipal qu'une réunion est organisée le 15 juin prochain avec Monsieur DEBARGE, représentant du SIDEC, pour complément d'information sur le développement de l'éclairage public en LEDS.

Balconnières façade mairie : Présentation de 3 prototypes. La version épurée avec RAL3004 (rouge brique) a été retenue.

Brigades environnementales de la CCPS : Monsieur BLAS a adressé un message de remerciement à la CCPS pour la qualité du travail fourni par les agents dédiés à cette brigade. Le cimetière fera l'objet d'une action à très court terme.

Monsieur le Maire

- ✓ **Végétation sauvage** : Monsieur le Maire demande à ce que soit rappelé sur l'application « PanneauPocket » qu'il appartient aux administrés de détruire la végétation qui pousse au pied des murs (murs seuls et habitations).
- ✓ **Changement de locataire parcelle N°14 de 32a** : Mademoiselle BRUNET louera la parcelle désignée N°14 sur le plan de l'ex CCAS d'une contenance de 32 ares en lieu et place de Monsieur POIRETTE Gérard rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2021.
- ✓ **Suivi des subventions** :
 - **Équipement numérique école** : Monsieur le Maire informe les élus que la subvention demandée pour l'équipement de l'école en appareil numérique a été acceptée d'après Monsieur le Directeur de l'école. Nous n'avons pas reçu à ce jour de notification officielle. Le montant de la subvention devrait s'élever à 4 209.00 €. Elle ne sera perçue qu'après l'achat du matériel et du règlement (6 325.20 € TTC).
 - **Rénovation énergétique de la mairie** : Le solde de la subvention au titre de la Réserve Parlementaire a été demandé. La subvention est de 11 500.00 €. Nous avons perçu des acomptes à hauteur de 4 600.00 €. Le solde à percevoir est de 2 949.00 € (normalement 6 900.00 € mais dépassement du plafond de 80 % autorisés).
 - **Réfection de la façade de la mairie** : Le solde de la subvention au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) a été demandé. La subvention est de 30 679.00 €. Nous avons perçu un acompte de 9 203.70 €. Le solde à percevoir est de 21 475.30 €.
- ✓ **Subvention Actions d'Intérêt Local (AIL)** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Département du Nord a alloué une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Gymnastique volontaire » dans le cadre des AIL.
- ✓ **Recensement de la population** : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le recensement de la population a été reporté en 2022. Il se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. Les personnes désignées en 2021 étaient Messieurs MANET Jean-Pierre et BOUVIEZ Michel (1026 habitants au 1^{er} janvier 2021). Ces personnes seront recontactées pour confirmer leur disponibilité.
- ✓ **Schéma directeur vélo** : Monsieur le Maire informe les élus que le Pays du Cambrésis a prévu l'organisation d'ateliers afin de finaliser la phase étude du « schéma directeur vélos ». Les communes sont invitées à faire part de leurs projets en la matière (pistes cyclables, aménagements futurs, tracés réservés aux vélos...). Un support retraçant les scénarios d'aménagement de la CCPS est disponible en mairie.
- ✓ **Alerte de la Fédération Française du Bâtiment (FFB)** : La FFB alerte l'ensemble des acteurs économiques et politiques sur les surcoûts et les pénuries de matériaux. La flambée des prix des matériaux et les ruptures d'approvisionnement ont de lourdes conséquences sur le secteur du bâtiment et des travaux publics (marchés à prix fermes donc non révisables, pénalités de retard...). La FFB demande aux donneurs d'ordres publics et privés de rester ouverts aux demandes de négociations, et au gouvernement de geler les délais dans la commande publique.

- ✓ **Permanences élections** : Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont reçu les tableaux de permanences et s'il n'y a pas d'éventuels changements.
- ✓ **Démantèlement du groupe EDF** : Monsieur le Maire demande à Monsieur MASCART, employé chez RTE, son avis sur ce démantèlement.

Il s'agit du projet « Hercule » qui pourrait se traduire par une scission du groupe en trois entités :

- Une entreprise publique (EDF bleu) chapeauterait les centrales nucléaires et le réseau de transport,
- Une autre (EDF vert) réunirait les activités commerciales, la distribution d'électricité et les énergies renouvelables. Elle serait cotée en Bourse, permettant d'attirer des investisseurs pour développer l'éolien et le solaire,
- Une troisième entité (EDF azur) pourrait enfin coiffer les barrages hydroélectriques.

Les syndicats et une bonne partie de l'opposition, de gauche à droite, sont farouchement opposés à ce projet. Ils craignent que la partie la plus rentable (celle qui porterait la distribution et les renouvelables) soit privatisée, tandis que le fardeau des investissements dans le nucléaire reposerait sur le public.

Monsieur le Maire propose de voter une motion à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

- ✓ **Épicerie solidaire** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une épicerie solidaire sera bientôt opérationnelle à Solesmes (date et lieu à préciser).

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses débattues, Monsieur le Président lève la séance à 20 h 30.

G. FLAMENGT

J. LANZOTTI

J. BLAS

P. LECLERCQ

B. PETIT

L. BLAS

M. PAVOT

P. BOUDOUX

Ph. LAUDE

V. KEHL

S. HUBINET

S. LASEMILLANTE

E. FOVEAU

M. DEMORY
A procuration pour G. BURY

G. BURY
Donne procuration à M. DEMORY

